



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



## Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP

### *Faire progresser la parité : éliminer les barrières des stéréotypes de genre et des normes sociales négatives*

2-4 juin 2026, Belgrade (Serbie)

#### Document final

*Rapporteur*

*Mme Ivana Stamatović (Serbie), parlementaire et membre du Bureau des jeunes parlementaires de l'UIP*

Nous, parlementaires – 193 (155 femmes et 38 hommes) de 61 pays, soit plus de 410 participants, réunis à Belgrade (Serbie), du 2 au 4 juin 2026, réaffirmons notre engagement à faire progresser la parité hommes-femmes en éliminant les barrières des stéréotypes de genre et des normes sociales négatives. Nous avons été rejoints par le Vice-Premier Ministre de la République de Serbie, le Président de l'Assemblée nationale de la République de Serbie, la Présidente de l'Union interparlementaire (UIP) et le Secrétaire général de l'UIP. Des ministres et des représentants du Gouvernement de la République de Serbie, des vice-présidents et des membres de l'Assemblée nationale serbe, des représentants d'organisations internationales et de la société civile, ainsi que des femmes et des hommes occupant des postes de direction dans différents secteurs se sont également joints à nous.

La Conférence mondiale des femmes parlementaires de 2026, qui s'est tenue à Belgrade, a su tirer parti de la dynamique créée par la Conférence mondiale des femmes parlementaires de 2025, organisée à Mexico. L'édition de 2026 a offert une tribune pour donner suite au [Plan d'action visant à atteindre la parité hommes-femmes dans les parlements](#) adopté lors de la Conférence mondiale des femmes parlementaires de 2025 et approuvé par le Conseil directeur de l'UIP en 2025. Ce plan d'action part du principe que l'atteinte d'une représentation paritaire constitue un point de départ, mais que le simple fait d'élire davantage de femmes ne suffit pas. Les femmes et les hommes doivent également pouvoir exercer un pouvoir équivalent, notamment au sein des instances dirigeantes et des commissions, et exercer une influence égale dans l'élaboration des politiques dans tous les domaines. Il est en outre nécessaire de promouvoir une culture de la parité pour que les parlements deviennent des institutions inclusives et équitables, exemptes de toute discrimination et de toute violence à l'égard des femmes.

À Belgrade, nous avons poursuivi nos efforts en faveur de la parité en nous attaquant aux obstacles historiques et persistants à la participation des femmes à la vie politique : les stéréotypes et les normes sociales négatives qui façonnent des relations de pouvoir inégales, créent des attentes différentes pour les hommes et les femmes, favorisent l'exclusion des femmes des processus décisionnels, limitent les opportunités pour divers groupes de femmes et renforcent la stigmatisation, le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes en politique. Nous avons souligné le rôle important que jouent les parlements, en tant qu'institutions démocratiques, dans la promotion de l'égalité des chances, d'un processus décisionnel inclusif et d'une participation accrue des femmes à la vie politique et publique.

Notre contribution à la future Recommandation générale n° 41 sur les stéréotypes de genre du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF) s'inspire du *Plan d'action pour la parité entre les sexes*, qui s'appuie lui-même sur la Recommandation générale n° 40 du Comité relative à l'égalité dans la prise de décision. Nous avons de ce fait axé nos délibérations sur les stéréotypes et les normes sociales qui entravent la participation politique et le leadership des femmes et font obstacle à la parité entre les sexes au parlement.

Nous avons axé nos délibérations sur la déconstruction des stéréotypes de genre. Nous avons constaté que ces stéréotypes consistent en des attitudes et des croyances répandues dans toutes les sociétés, et qu'ils reposent sur des idées, des opinions, des représentations, des images ou des classifications généralisées des femmes et des hommes, qui donnent une image simplifiée, sélective ou fautive de leurs vies et de leurs réalités. Ces stéréotypes trouvent leur origine dans l'inégalité entre les sexes, la discrimination et l'exclusion. Ils sont ancrés dans les normes sociales, les règles tacites et les standards de la société, mais aussi dans les institutions publiques, les écoles, la collectivité, la famille, ainsi que dans nos parlements. Ils conduisent à des attentes différentes en matière de comportement et de rôles pour les femmes et les hommes. Ils imprègnent les normes sociales qui définissent ce qui est considéré comme bien ou mal, acceptable ou « normal » dans la société ou dans les institutions.

Nous avons pris acte du fait que le Comité CEDEF considère que tous les stéréotypes de genre contribuent à la discrimination et constituent donc une violation des droits fondamentaux des femmes au sens de la Convention CEDEF. Nous nous félicitons également que plusieurs mécanismes et conventions internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme aient défini les obligations des États en matière de lutte contre les stéréotypes de genre dans la législation et dans la pratique, notamment le Comité des droits des personnes handicapées, ainsi que des conventions telles que le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo), la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence à l'égard des femmes (Convention de Belém do Pará), ainsi que la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).

Nous avons constaté que les stéréotypes et les normes sociales négatives évoluaient, et qu'il était essentiel, à tout moment, de construire de forger une nouvelle dynamique établissant des normes sociales positives, fondées sur une vision non stéréotypée des hommes et des femmes, ainsi que de leurs comportements et rôles attendus. Cela revêt une importance encore plus cruciale, notamment en périodes de polarisation, de mouvements antidémocratiques et de recul en matière d'égalité des sexes, comme celles que nous vivons actuellement.

Les stéréotypes et les normes sociales négatives concernant les capacités, l'intérêt, les aptitudes ou le temps limités dont disposeraient les femmes pour exercer des fonctions publiques se multiplient. Nous condamnons ces normes ainsi que le double standard auquel sont confrontées les femmes en politique, qui sont jugées sur leur apparence physique, leur vie privée, leur tenue vestimentaire, leurs émotions, leur assurance et leurs erreurs, plutôt que sur leur capacité à diriger. Les hommes ne font pas l'objet d'un tel examen. Nous avons mis en garde contre ces stéréotypes et ces normes, car ils alimentent la discrimination et la violence à l'égard des femmes et entravent la participation et le leadership des femmes dans la vie politique et publique.

Nous sommes convenus de considérer l'intersectionnalité comme une dimension essentielle des stéréotypes de genre et des normes sociales négatives auxquels sont confrontées les femmes et les filles issues de différents groupes de la société. Nous avons déploré que de telles normes, à l'intersection du sexe, de l'âge, du handicap, de l'origine ethnique, de la couleur de peau, de l'origine et du milieu socio-économique, entre autres, empêchent trop de groupes de femmes de participer à la vie politique et d'accéder à des postes de direction. Nous avons été particulièrement préoccupés par les données communiquées par l'UIP, qui montrent que la représentation des jeunes femmes au parlement a récemment diminué. Il est inacceptable que les jeunes femmes et les femmes issues d'autres groupes sous-représentés soient laissées de côté en raison des stéréotypes et d'un manque de soutien suffisant.

Dès le départ, nous avons établi les priorités à traiter dans le cadre de nos fonctions parlementaires – législation, contrôle et représentation – afin de promouvoir la participation et le leadership des femmes dans la vie politique et publique. Ces priorités portent notamment sur :

- les risques liés à l'intelligence artificielle (IA) sexiste et aux avancées technologiques ;

- les inégalités tant sur le plan législatif que dans la pratique, notamment en matière de relations familiales, de propriété, de succession, de propriété foncière, d'indépendance économique et financière, et de nationalité ;
- la sous-représentation des jeunes femmes et des femmes issues de groupes marginalisés et historiquement exclus ;
- la nécessité de faire en sorte que les responsabilités familiales ne reposent plus principalement sur les femmes, mais soient partagées équitablement entre les hommes et les femmes ;
- l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, et en particulier de la violence à l'encontre des femmes en politique ;
- la nécessité d'investir davantage dans l'égalité en matière d'éducation et d'emploi, notamment en éliminant les stéréotypes dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), ainsi que la nécessité d'assurer l'égalité salariale.

Parmi nos autres priorités figure la nécessité de continuer à promouvoir des parlements sensibles au genre, en tant qu'institutions modèles qui incarnent l'égalité des sexes et la concrétisent au sein de la société, sans discrimination, violences, stéréotypes et normes sociales négatives à l'égard des femmes, et qui favorisent l'égalité des sexes en tant que responsabilité partagée.

Pour répondre à ces priorités, nous sommes convenus de travailler en partenariat avec les parlementaires, hommes et femmes, ainsi qu'avec l'ensemble de l'écosystème parlementaire, notamment les institutions gouvernementales et les organisations de la société civile, mais aussi d'autres secteurs tels que les médias, le secteur privé, les organisations internationales, ainsi que le monde du sport et les acteurs de l'espace numérique.

Par conséquent, nous appelons les parlements et leurs parlementaires à prendre les mesures suivantes visant à :

***Promouvoir des parlements sensibles au genre, exempts de stéréotypes et de normes sociales négatives :***

- Lutter contre les stéréotypes et les normes sociales négatives, et contre les idées, attitudes, croyances et systèmes sous-jacents qui persistent au parlement et qui en sont à l'origine, notamment en identifiant ces stéréotypes et ces normes ainsi que leur prévalence, en les dénonçant publiquement, en les démantelant par la mise en place de politiques de prévention, en réexaminant et en réformant les politiques existantes, en proposant des programmes de sensibilisation et de formation aux parlementaires et au personnel parlementaire, et en suivant l'évolution des tendances et des changements.
- Promouvoir une culture de parité au parlement, notamment en procédant à une auto-évaluation sensible au genre de l'environnement de travail, de la culture et des infrastructures du parlement, en mettant en œuvre des réformes destinées à concilier obligations professionnelles et familiales, en instaurant un congé parental pour les femmes et les hommes au parlement, en garantissant une égalité totale dans les ressources allouées aux femmes et aux hommes au parlement en termes d'occupation des espaces de bureau, de frais et d'autres équipements, et en encourageant une communication qui tienne compte des questions de genre, favorise la diversité et l'inclusion, et véhicule des messages positifs sur les rôles respectifs des hommes et des femmes au parlement.
- Adopter une politique de tolérance zéro envers le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes au parlement, notamment en proposant des formations de sensibilisation aux questions de genre à l'ensemble des parlementaires et du personnel parlementaire, en mettant en œuvre des mesures visant à garantir un comportement et un langage respectueux, non sexistes et inclusifs, ainsi que des politiques de lutte contre la discrimination et le harcèlement axées sur les victimes et applicables à l'ensemble des parlementaires et au personnel parlementaire.
- Promouvoir l'égalité de leadership et de participation dans tous les domaines politiques, notamment en veillant à ce que les femmes et les hommes, dans toute leur diversité, puissent exercer des fonctions de direction à parts égales dans tous les secteurs, en mettant fin aux répartitions stéréotypées des portefeuilles politiques et à la surreprésentation des hommes aux postes de direction au parlement.

### ***Légiférer en faveur de la parité et contre la discrimination, la violence et les stéréotypes :***

- Veiller à ce que la législation nationale soit conforme à la Convention CEDEF, notamment en supprimant les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes et des filles en matière de mariage, de divorce, de pension alimentaire, de garde d'enfants, de biens, de logement et de propriété foncière, de succession, de tutelle, de nationalité et de contrats, entre autres.
- Adopter et faire respecter des lois visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que contre la violence à l'encontre des femmes en politique, notamment par des mesures destinées à combattre les stéréotypes de genre dominants.
- Adopter des dispositions en faveur de la parité entre les sexes et des quotas afin de lutter contre les stéréotypes et leurs répercussions sur la participation des femmes en politique, y compris des quotas imbriqués visant à favoriser la participation des femmes issues de divers groupes et horizons.
- Prévoir un congé parental ou un congé de paternité, et pas seulement un congé de maternité.

### ***Contrôler l'action du gouvernement :***

- Mettre en place des mécanismes de collecte de données et mener des recherches et des évaluations afin recenser, de mettre en lumière et de mieux comprendre les stéréotypes de genre, ainsi que d'identifier leurs vecteurs, leurs objectifs et leurs effets néfastes.
- Mettre en œuvre des mesures dotées de ressources suffisantes pour combattre, démanteler et prévenir les stéréotypes de genre, notamment par le biais de lois, de politiques et de plans ; mettre également en œuvre des mesures provisoires spéciales visant à favoriser l'accès des femmes aux domaines dans lesquels elles sont sous-représentées, ainsi que des programmes de sensibilisation et des campagnes éducatives, et des programmes de formation et de renforcement des capacités.
- Veiller à ce que la législation visant à lutter contre la violence sexiste comprenne des mesures destinées à combattre les stéréotypes de genre dominants, notamment des budgets adéquats ainsi que des mécanismes de mise en œuvre et de suivi.
- Veiller à ce que les établissements d'enseignement – publics et privés – éliminent les stéréotypes de genre et à ce que des investissements soient réalisés en faveur des filles et des femmes dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM).
- Intégrer les soins et l'accompagnement comme une priorité centrale dans les lois, les politiques, les plans, les programmes, les services et les budgets, en veillant à éliminer tout stéréotype de genre.
- Mettre en place des mécanismes adéquats et efficaces pour signaler les cas de violence à l'encontre des femmes en politique et garantir que ces faits fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites judiciaires dans le respect du devoir de diligence.
- Mettre en place des mécanismes de collaboration avec les médias et les acteurs des réseaux sociaux afin de dénoncer les stéréotypes de genre et la violence à l'égard des femmes, d'en assurer le suivi et de veiller à ce que leurs auteurs rendent des comptes.
- Adopter et mettre en œuvre un cadre réglementaire en matière d'IA, de numérisation et de cybersécurité sensible au genre, fondé sur les droits de l'homme et multidimensionnel, qui impose la prévention, l'identification, l'atténuation et la correction des préjugés et des stéréotypes de genre.

Nous nous engageons à faire progresser et à promouvoir la mise en œuvre de ces mesures au sein de nos parlements respectifs.

Nous nous engageons en outre à renforcer la coopération parlementaire, à échanger nos bonnes pratiques et à nous soutenir mutuellement pour faire progresser l'égalité entre les sexes et la parité hommes-femmes dans les processus décisionnels à l'échelle mondiale.

Nous saluons le leadership et l'engagement dont a fait preuve l'Assemblée nationale de la République de Serbie en accueillant cette Conférence et en favorisant le dialogue sur la promotion de la participation et du leadership des femmes dans la vie publique.

Nous remercions nos hôtes, l'Assemblée nationale de la République de Serbie, pour leur accueil chaleureux, et nous les félicitons, ainsi que l'UIP, pour l'excellente organisation de l'édition 2026 de la Conférence mondiale des femmes parlementaires.